



Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale de la Vienne

23 av René Cassin - Téléport 2
BP 30126 - 86961 Chasseneuil cedex
☎ 05.49.37.45.70 - Courriel : sdppr86@gmail.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 26/09/2023

ASSEMBLEE GENERALE DU SYNDICAT DE LA PROPRIETE PRIVEE RURALE DE LA VIENNE

Le Syndicat de la Propriété Privée Rurale de la Vienne a tenu son Assemblée Générale vendredi 22 septembre à Sèvres-Anxaumont devant une assistance nombreuse venue écouter le Président de la Fédération Nationale, M Bruno KELLER ainsi que le député M Sacha HOULIE, Président de la Commission des lois à l'Assemblée Nationale, venu présenter la proposition de loi relative au régime juridique des baux ruraux qu'il a déposé avec son collègue Jean TERLIER.

Dans son rapport d'activité, le Président du Syndicat Départemental, Hervé de MONVALLIER, a évoqué les événements importants de l'activité du syndicat dans l'exercice écoulé, à savoir :

- La mise en place d'une assurance responsabilité civile propriétaire dont bénéficient dorénavant tous les propriétaires ruraux adhérents du syndicat ;
- La mise en ligne du site internet <https://propriete-rurale86.com> sur lequel on retrouve quantité d'informations nationales et locales utiles à la bonne gestion d'une propriété rurale ;
- Le relèvement du seuil de la surface des petites parcelles dérogeant au statut du fermage passé de 1 à 3 hectares suite à la proposition défendue par le syndicat.

En introduction à l'intervention de M Sacha HOULIE, le Président de MONVALLIER a insisté sur le fait qu'aujourd'hui il y avait consensus entre bailleurs et preneurs en faveur d'une réforme du statut du fermage, le principal point à revoir étant la transmission du bail agricole de génération en génération.

La proposition faite à ce sujet, tout comme l'ensemble des autres articles du projet de loi, vont dans le bon sens pour les propriétaires. La présentation de Sacha HOULIE a été suivie d'un débat animé. Bruno KELLER regrette que cette réforme ne soit pas incluse dans le Pacte Loi d'Orientation et d'Avenir Agricole (PLOA) alors qu'elle y était annoncée. Devant la crainte de Sacha HOULIE de ne pas obtenir un accord transpartisan sur l'ensemble des articles, le Président KELLER propose de supprimer un article non essentiel. Les baux à long terme de 18 ans ne sont pas concernés par cette proposition de loi et les propriétaires s'en étonnent. Le vote de la proposition de loi en l'état pourrait avoir pour conséquence de les faire disparaître, le propriétaire gardant le choix entre un bail de 25 ans non renouvelable et un bail de 9 ans à renouvellements limités s'il veut pouvoir récupérer un jour sa terre pour lui ou ses enfants. Suite à ce débat, Bruno KELLER a fait un tour d'horizon des dossiers en cours au niveau national, en insistant sur la nécessaire évolution de la fiscalité sur le foncier agricole et sur l'engagement de la Fédération Nationale sur les dossiers environnementaux ; les propriétaires ruraux sont les premiers concernés par la défense de l'environnement et de la biodiversité.

